

Extrait du registre des délibérations du

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

**Président** : Monsieur François de MAZIÈRES

**Sont présents** : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

**Absents excusés** : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

**N° de l'ordre du jour :**

**2013.12.23 : Convention particulière conclue entre la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le financement des lignes de bus 56-356-16 (lignes GHP, N, J, JLB de Phébus) et 006-220-495 (lignes 15/17 Transdev).**

**□ M. Claude JAMATI, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2009/1063 du conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France du 9 décembre 2009 ;

Vu la délibération n°2010/10140 du conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) du 17 février 2010 ;

Vu la délibération n°2009-05-01, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 26 mai 2009, relative à la modification des statuts de Versailles Grand Parc – Extension de compétences ;

Vu la délibération n°2010-12-13, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 7 décembre 2010, relative à la convention partenariale entre le STIF, Versailles Grand Parc, la ville du Chesnay et le GME regroupant les entreprises de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs ;

Vu la convention de délégation de compétences en matière de services réguliers routiers de transport de voyageurs, Autorité Organisatrice de Proximité sur le secteur du Plateau de Saclay conclue le 30 juin 2011 entre le STIF, la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay (CAPS), la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) et la commune des Ulis ;

Vu la délibération n°2012-01-21 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 31 janvier 2012 relative à la convention particulière conclue entre la CAPS et la CAVGP pour le financement des lignes de bus 56-356-16 et 006-220-495/100-220-496 ;

Vu le projet\* de convention particulière pour les lignes de bus 056-356-016 (GHP et J) et 006-220-495 (15 et 17) conclue entre la communauté d'agglomération du plateau de Saclay et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Les lignes de transport n°15 et n°17, anciennement nommées 495 et 496 du réseau Transdev desservent la commune de Bièvres, certaines communes de l'agglomération du Plateau de Saclay et les villes de Massy, Vélizy-Villacoublay et Clamart.

Les lignes de transport GHP, N, J et JLB du réseau Phébus regroupées sous le code STIF 56-356-16 desservent les communes de Saclay, de Vélizy-Villacoublay et certaines communes de la CAVGP.

La convention particulière conclue entre la CAPS et la CAVGP définissant les modalités de financement des lignes de bus citées ci-dessus est arrivée à échéance au 31 décembre 2012.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

La CAPS et la CAVGP ont décidé de renouveler la convention sur la base des principes suivants :

- la convention est conclue pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 décembre 2016 ;
- la CAPS verse une contribution financière forfaitaire à la CAVGP au titre des lignes GHP, N, J, JLB du réseau Phébus d'un montant de 79 898,58 € ;
- la CAVGP verse une contribution financière forfaitaire à la CAPS au titre des lignes 15 et 17 du réseau Transdev d'un montant de 21 173,72 € ;
- les participations financières des collectivités sont calculées à partir d'une actualisation des participations versées en 2008 et sont assorties d'une clause d'indexation, conformément à celle qui s'applique dans le cadre des conventions partenariales associées aux contrats d'exploitation de type 2 ;
- La CAVGP paiera directement le transporteur Phébus au titre des lignes GHP, N, J, JLB ;
- La CAPS paiera directement le transporteur Transdev au titre des lignes 15 et 17.
- 

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve le projet de convention particulière conclue entre la communauté d'agglomération du Plateau de Saclay et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour le financement des lignes de bus 56-356-16 et 006-220-495/100-220-496 pour une période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2016 ;*
- 2) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur la nature 65735 «subventions de fonctionnement aux groupements de collectivités» et la nature 67443 « aux fermiers et concessionnaires » ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer cette convention et les actes afférents.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,  
Par délégation,

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services